

COMITE SYNDICAL DU 7 MARS 2023

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SEDRE DU 7 MARS 2023 – 20H00

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à vingt heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 février 2023, s'est réuni à la Mairie de Guillerval, 2 rue de la Guymont – 91690 GUILLERVAL, sous la présidence de Monsieur Bernard DIONNET.

Présents :

CAESE

ABBEVILLE-LA-RIVIERE
ARRANCOURT
BOISSY-LA-RIVIERE

BOISSY-LE-SEC
BOUTERVILLIERS

BRIERES-LES-SCELLES

CHALO-SAINT-MARS
CONGERVILLE THIONVILLE
GUILLERVAL

Jean-Philippe GRIFFON
Stéphane DUPENLOUP
Patrice COCHET
Olivier LARCHER
Delphine DELUGIN-BECAVIN
Claudine BEAU
Laurent BARBIN
Sylvie JOUARD
Michel ROULAND
Rodolphe VINCENT
Béatrice THOMAS
Serge BOUDIN
Yves ABATE
Christophe LONG
Bernard DIONNET
Pierrick GARNIER
Michaël MERIGOT
Grégory COURTAS
Jacques ADRIEN
Fabrice JAOUEN
Ludovic CHACHIGNON
Pascal DOZIAS
Jérémy HAYEZ

MONNERVILLE
MORIGNY-CHAMPIGNY

ORMOY-LA-RIVIERE
PUSSAY

SACLAS
SAINT-CYR-LA-RIVIERE

SAINT HILAIRE

LARDY

CCEJR

Hugues TRETON

Absents :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE
ARRANCOURT
BOISSY-LE-SEC
CHALO-SAINT-MARS
CHALOU-MOULINEUX

Jean-Jacques NOTSECK
Martial DELTON
Lydie NAUDIN
Vanessa FIEVET
Claude PINAULT
Alain TEYSSIER
Sandrine PORQUET
Jérôme BOURGEOIS
Henry GATINEAU
Pascal DARDENNE
Matthieu IMBAULT
Karelle HARDY
Charles TREMBLAY

CONGERVILLE THIONVILLE
FONTAINE-LA-RIVIERE

MONNERVILLE
ORMOY-LA-RIVIERE
SACLAS
SAINT HILAIRE

CCEJR

LARDY

Dominique PELLETIER

COMITE SYNDICAL DU 7 MARS 2023

Point n° 1 : Nomination du secrétaire de séance

Les membres de l'assemblée ont désigné à l'unanimité Monsieur Patrice COCHET de la commune de Boissy-La-Rivière.

Point n°2 : Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 13 décembre 2022

Approuvé à l'unanimité.

Point n°3 : rapport d'orientation budgétaire et débat d'orientation budgétaire 2023

Présentation : Monsieur Hugues TRETON, 1^{er} vice-président

Les membres du comité présents approuvent à l'unanimité le rapport d'orientation budgétaire mis en ligne sur le site internet du SEDRE et prennent note de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Point n°4 : : modification des statuts du SIREDOM : restitution de la compétence collecte à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde à compter du 1^{er} janvier 2024 pour 6 communes

Présentation : Monsieur Hugues TRETON, 1^{er} vice-président

La CCEJR est actuellement adhérente du SIREDOM pour la compétence collecte et traitement pour 6 de ses communes (Villeconin, Souzy-la-Briche, Saint Sulpice de Favières, Mauchamps, St Yon et Boissy sous St Yon) et pour la compétence traitement uniquement pour 9 de ses communes (Chauffour Les-Etréchy, Torfou, Chamarande, Janville sur Juine, Bourray sur Juine, Auvers St Georges, Villeneuve sur Auvers, Boissy le Cutté, et Etréchy), territoire sur lequel elle bénéficie également d'une prestation de collecte des PAV assurée par le Siredom.

Elle souhaite uniformiser sa situation en reprenant l'ensemble de la compétence collecte et en n'adhérant plus au Siredom que pour la compétence traitement.

Le retrait de cette compétence implique une mise à jour des statuts du SIREDOM.

Approuvé à l'unanimité.

Point n°5 : effacement de créance par suite de la décision de la commission de surendettement

Présentation : Monsieur Bernard DIONNET, président

La décision rendue le 15/09/2022 par la commission de surendettement de la Banque de France entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles d'un habitant du territoire du SEDRE antérieures à cette date (articles L741-1 à 3 du Code de la Consommation).

La créance du SEDRE est de 75,80 €.

Afin de respecter la décision d'effacement, il est demandé au SEDRE de fournir un mandat ordinaire du même montant au compte 6542 qui soldera les titres concernés par l'effacement.

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

– transmission des arrêtés de travaux au SEDRE

La majorité des communes n'envoient pas les arrêtés de travaux au SEDRE ce qui génèrent plusieurs problèmes :

- absence de collecte lorsque les rues sont fermées
- marche arrière des camions sur la voie lorsque les travaux empêchent le passage en milieu de rue
- mécontentement des habitants

Un courrier va être envoyé aux mairies leur demandant d'envoyer TOUS les arrêtés de travaux au SEDRE.

– le stationnement

Nous avons de plus en plus de remontées de la SEMAER concernant le mauvais stationnement des habitants dans les rues ce qui empêche la collecte des déchets et oblige les camions à effectuer de nombreuses marches arrières parfois sur plusieurs dizaines de mètres

COMITE SYNDICAL DU 7 MARS 2023

– les bacs de tri scotchés « non conforme »

Depuis quelques semaines la société de collecte ne prend plus aucun sac de tri sélectif qu'ils soient à côté ou dans le bac.

La raison est simple :

Depuis le 01/01/2022 les camions vident sur le site de Vert-Le-Grand où il n'y a pas de machine pour ouvrir les sacs. Les sacs sont donc déclassés en ordures ménagères et partent directement à l'incinération.

De ce fait, les emballages ne sont pas revendus et le SEDRE ne perçoit pas les soutiens financiers CITEO qui, chaque année, viennent « alléger » la facture des usagers de 10 à 12% en moyenne.

A cela s'ajoute les frais de déclassement : la SEMARDEL refacture le transport des déchets de la chaîne de tri à l'incinérateur.

Afin de faciliter la communication auprès des administrés, une affiche a été créée et sera transmise aux accueils des mairies du territoire afin qu'elle soit diffusée sur les sites internet, infos communales et/ou accueil des mairies.

Fin de séance à 21h30